



Quels sont ses droits ?

Par **Jenny695914**, le **17/11/2020 à 13:31**

Bonjour, la grand-mère de mon copain, qui s'occupait de sa petite sœur, depuis la mort de sa mère, vient de décéder.
Au-delà du deuil, il y a également l'incertitude ; il ne prétend pas à la garde, car en tant qu'étudiant sans revenu ce n'est pas possible. Mais il aimerait pouvoir la voir et toujours savoir où elle est, nous ne sommes vraiment au courant de rien à ce sujet.
Merci d'avance.

Par **jodelariege**, le **17/11/2020 à 13:36**

bonjour
où est l'enfant actuellement? en famille d'accueil?

Par **Visiteur**, le **17/11/2020 à 15:56**

Bonjour
[quote]
Toujours savoir où elle est, nous ne sommes vraiment au courant de rien à ce sujet...
[/quote]
Quel âge à cette enfant ?
Vous êtes vous adressé aux services de police, à la DASS ?

Par **Jenny695914**, le **17/11/2020 à 17:22**

@ESP je crois qu'il y a méprise, elle est avec nous (elle a 5 ans), je disais que nous ignorons tout des démarches administratives

Par **Jenny695914**, le **17/11/2020 à 17:23**

@JODELARIEGE elle est avec nous

Par **jodelariege**, le **17/11/2020 à 17:41**

bonsoirrrrrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2139>rrrrndonc je comprends que cette enfant est au domicile de "nous": qui est nous? vous la copine + vos parents? et comment avez vous récupéré cet enfant ? vous souhaitez donc ne pas garder cette enfant ? et vous envisagez quelle soit placée quelque part et pouvoir avoir des contacts avec elle.....personne des services sociaux n'est au courant de cette situation?rrrrnquelle age a t elle?rrrrn*donnez le maximum de renseignements si voulez etre conseillé...rrrrnprenez contact rapidement avec une assistante sociale qui vous épaulerarrrrnen supposant qu'il n'y a pas de père...

Par **Jenny695914**, le **17/11/2020 à 18:00**

Nous = moi + mon copain (son frère) rnEn effet nous envisageons le fait qu'elle soit placée rnPour ce qui est des services sociaux, personne ne nous a contacté rnIl n'y a pas de père sur l'acte de naissance, c'est sûr

Par **jodelariege**, le **17/11/2020 à 18:05**

cette enfant ,de quel age s'il vous plait? car c'est la 3° fois que je vous le demande...., va à l'école ? personne ne s'inquiète d'elle? sinon voyez une assistante sociale de quartier ou à la mairie ...

Par **Jenny695914**, le **17/11/2020 à 18:57**

Elle a 5 ans, elle est scolarisée en grande section. Et oui, à notre grand étonnement, personne ne nous a contacté rnDonc, c'est plutôt avec une assistante sociale qu'avec un avocat qu'on devrait prendre contact ?

Par **jodelariege**, le **17/11/2020 à 19:05**

commencez par l'assistante sociale.....

Par **Visiteur**, le **17/11/2020 à 20:20**

Oui, il existe de aides financières ou à défaut une prise en charge par la DASS.rnEn tout cas, en attendant, et ensuite aussi, apportez lui toute la tendresse dont une enfant de cet âge a besoin pour se construire.rnrn

Par **Jenny695914**, le **18/11/2020 à 16:29**

En fait, au-delà des ressources financières, c'est surtout que nous ne savons pas s'il y a possibilité, tout en étudiant, de se voir officiellement confier la garde de cette petite fille.

Par **jodelariege**, le **18/11/2020 à 18:09**

bonsoirrrnil existe une possiblité de se voir confier l'enfant au titre de tiers digne de confiance par un juge des enfants un ou juge des tutelles .. mais je ne connais pas le montant des aides financières ;c'est pour cela que vous pourriez d'abord voir une assitante socialernrņa c'est pour le juridique ;après il faut voir si vous etes tous les deux en capacité mentale de vous occuper d'une enfant de cet age à plein temps ,sans mettre en péril vos études..il n'y a pas de honte à dire :on n'y arrivera pas et personne ne vous en voudra.....rnrnc'est quand meme une organisation difficilernnil pourrait y avoir aussi un placement en famille d'accueil mais avec un accueil maximum chez vous par exemple le week end et les vacances scolaires ... c'est à réfléchir...

Par **Jenny695914**, le **19/11/2020 à 13:16**

"C'est une question d'organisation", vous avez tout résumé. En réalité, même si nous n'avons de professions, il peut compter sur l'héritage et moi sur mes parents, financièrement, ça semble possible. C'est surtout la logistique qui nous pose problème. Mais nous tenterons, en tout cas, de lui apporter tout ce que nous pouvons apporter à une enfant de cette âge.

Par **Visiteur**, le **24/11/2020 à 06:52**

Personnellement, je lui souhaite, ainsi qu'à vous, beaucoup de bonheur. rnIl y aura des hauts et des bas, mais je sais de quoi je parle en vous disant que sa reconnaissance sera éternelle .